



Procès-verbal de la séance du Conseil Communal d'Écublens Jeudi 26 juin 2008 à 20h00 Grande salle du Motty

Séance ouverte à 20 h 00.

Présidence: M. Philippe ECOFFEY, Président du Conseil communal

Appel: 60 membres présents lors de l'appel.
14 personnes excusées:
Mmes et MM. Christine Angel, Philippe Boissenot, Giampiero Corrado, Jean-François Ducret, Francesco Fracasso, Amédée Genton, Christian Heinimann, Jorge Ibarrola, Jacques Neiryck, Nicole Roggo, Christian Rothen, Mehmet Sahingoz, José San Vicente, Carlo Volpi.
Le Quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

Sonnerie de cloches.

Appel.

Communications présidentielles.

1. Approbation de l'ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 20 juin 2008.
3. **Préavis No 11/2008**
Etablissement primaire et secondaire d'Ecublens/VD – Projet de règlement du futur Conseil d'Etablissement
Commission ad hoc, le 9 juin 2008, à 20 h, Pontet, bâtiment Mercure
4. **Préavis No 12/2008**
Station d'épuration de Bussigny-près-Lausanne – Acquisition d'une centrifugeuse et de ses accessoires pour la STEP
Commission ad hoc, le 21 mai 2008, à 20 h, à la STEP de Bussigny-près-Lausanne
Commission des finances le mardi 3 juin 2008 à 20h.
5. **Préavis No 13/2008**
Réaménagement du débouché du chemin des Crêts sur la route de la Pierre via le chemin des Vignes – Demande d'un crédit d'étude
Commission ad hoc, le 9 juin 2008, à 19 h, Aux Esserts, salle des conférences
Commission des finances le mardi 3 juin 2008 à 20h.
6. **Préavis No 14/2008**
Demande de crédits complémentaires au budget communal de fonctionnement 2008
Commission des finances le mardi 3 juin 2008 à 20h.
7. **Préavis No 15/2008**
Traitements et indemnités des membres de la Municipalité pour les années 2009 – 2011
Commission des indemnités, le 10 juin 2008, à 19 h, Au Motty, salle des conférences
Commission des finances le mardi 3 juin 2008 à 20h.
8. Election du (de la) Président(e) – 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009.

9. Election du 1^{er} (de la 1^{ère}) Vice-Président(e) – 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009.
10. Election du 2^{ème} (de la 2^{ème}) Vice-Président(e) – 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009.
11. Election de deux scrutateurs (trices) – 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009.
12. Election de deux scrutateurs (trices) suppléants (tes) – 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009.
13. Nomination de la Commission de gestion (exercice 2008) – 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009.
14. Communications municipales.
15. Divers et propositions individuelles.
16. Allocution de M. Philippe Ecoffey, Président du Conseil.

COMMUNICATIONS PRESIDENTIELLES

Après avoir salué la Municipalité, le Conseil, M. le Secrétaire Municipal, nos Huissiers, le technicien et le public, M. le Président communique à l'assemblée les informations suivantes :

Au chapitre de la correspondance :

Lecture de la lettre de démission de M. Charles Anderegg (FOR). Le remplacement de M. Anderegg sera fait lors de la prochaine séance du Conseil.

Au chapitre des manifestations à venir :

M. le Président rappelle la soirée du 27 juin 2008 à la Salle de gymnastique du Croset de la soirée de démonstration des différents groupes de Actigym, soirée qui rencontre année après année un succès mérité.

Il nous rappelle également que la prochaine séance du Conseil se tiendra le vendredi 3 octobre 2008 à 20 heures.

POINT 1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR.

M. le Président ouvre la discussion, elle n'est pas demandée. L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

POINT 2. APPROBATION DU P.V. DE LA SEANCE DU 20 juin 2008.

M. le Président ouvre la discussion, elle n'est pas demandée. Le PV est accepté à l'unanimité.

Il remercie M. le Secrétaire pour avoir rédigé et distribué ce PV. dans les meilleurs délais étant donné le calendrier de ces 2 dernières séances.

POINT 3. PREAVIS No 11/2008 Etablissement primaire et secondaire d'Ecublens/VD – Projet de règlement du futur Conseil d'Etablissement.

Lecture du rapport de la Commission ad hoc par Mme Eulalia Durussel.

(ce rapport peut être obtenu auprès du Greffe ou auprès du soussigné, d'autre part il est en ligne sur le site Ecublens.ch).

M. le Président nous informe de la manière dont il va traiter ce préavis :

Attendu qu'il s'agit d'examiner un règlement, l'article 87 de notre Règlement du Conseil s'applique.

Il va donc ouvrir la discussion article par article et, afin d'éviter de voter successivement sur chacun des 43 articles, il nous propose de regrouper ces articles par section et de les mettre en votation Titre après Titre, en regroupant toutefois les Titres IV, V et VI qui sont très courts.

Nous traiterons les amendements au fur et à mesure qu'ils seront déposés.

A la fin de l'examen du document, il ouvrira une discussion générale, puis nous passerons au vote.

Y a t'il des oppositions à ce mode de faire ?.....**M. le Président** ouvre la discussion à ce sujet, elle n'est pas demandée.

M. le Président ouvre la discussion sur le Projet de règlement à la page 3, titre I.

Art.1^{er}-2-3-4-5-6-7-8-9-10-11-12-13-14-15-16

La discussion n'est pas demandée sur ce premier titre. **Au vote les articles 1 à 16 sont acceptés à l'unanimité.**

M. le Président ouvre la discussion à la page 5, titre II.

Art. 17-18-19-20-21, à l'article 21 il y a un amendement, **M. le Président** demande s'il y a 5 personnes pour soutenir cet amendement. C'est le cas et cet amendement est donc pris en considération.

M. Aitor Ibarrola s'adresse à la Commission ad hoc pour savoir sur quel argumentaire est basé la suppression de cet article.

Mme Catherine Turin demande la parole :

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je m'exprime ici en tant que membre de la commission ad hoc mais également comme membre de la commission scolaire devenue comité de pilotage pour la mise en place du futur Conseil d'établissement.

Je voudrais d'abord dire qu'à mes yeux, les Conseils d'Établissement sont une belle évolution des commissions scolaires en ce sens que ces nouvelles interfaces vont réunir les anciens mais également de nouveaux acteurs concernés par la vie d'un établissement scolaire. Cela représente donc une évolution et une ouverture bienvenue, donc une chance pour les écoles.

Par rapport au premier amendement proposé par la commission ad hoc, je pense qu'il faut laisser le temps à ce futur groupe, qui réunira 16 personnes probablement nouvelles pour la plupart, de se former, d'apprendre à se connaître et à fonctionner ensemble. Je ne pense pas qu'il soit judicieux ni profitable de le rendre public, donc de l'exposer à d'éventuelles pressions, qui pourraient s'avérer nuisibles à cette étape de construction du groupe et à ses futurs débats.

Je rappelle que les personnes intéressées par les réflexions et travaux du Conseil d'établissement peuvent se porter candidates pour devenir membres actifs de ce groupe. Pour les autres, elles peuvent soit se reposer sur les élus, représentant leurs points de vues et intérêts, soit consulter les procès-verbaux qui seront publics.

M. Aitor Ibarrola ne juge pas opportun d'avoir fait partie de la Commission scolaire et d'avoir rédigé le règlement pour ensuite faire partie de la Commission ad hoc et pour pouvoir juger. Il aimerait savoir si l'argumentaire développé par Mme Turin tout à l'heure était l'argumentaire développé en Commission ad hoc. Il pose cette question parce que les membres de son groupe en séance de préparation n'ont pas pu expliquer les raisons de cet amendement. Il aimerait donc savoir si le résultat du vote en Commission fait suite à cet argumentaire de ce jour où si cela apparaît aujourd'hui.

Mme Anne-Claude Gilli répond tout d'abord à M. Ibarrola que Mme Turin a été nommée par le représentant de son groupe au bureau du Conseil et dans le Règlement du Conseil, rien ne l'interdit, donc sa présence est totalement justifiée dans cette Commission. En ce qui concerne les arguments 4 personnes ont décidé de supprimer cet article et l'argumentation de ce soir faisait également partie des arguments en Commission.

Mme Catherine Gauchoux dit qu'elle a cru comprendre en préambule de ce préavis que l'on pouvait apparenter le Conseil d'établissement au Conseil communal. Le Conseil communal est

publique et il ne lui semble pas que le Conseil subisse des pressions de la part du public, donc elle pense qu'il devrait en être de même concernant ce type de Conseil de l'école publique. Elle nous informe qu'à Lausanne le Conseil d'établissement est déjà en place et qu'il est publique et également l'Etablissement Veyron-Venoge dont le Conseil d'Etablissement est aussi publique et qu'ils n'ont rencontré aucun problèmes.

M. Alberto Perez se réfère à l'article 25 sur le rôle du Conseil d'Etablissement qui dit entre autres « il permet l'échange d'informations et de propositions entre les autorités locales, la population et les parents d'élèves » et dans ce sens là il pense que l'amendement n'a pas sa raison d'être. Souvent il est dit que si les jeunes ont des problèmes c'est parce que les parents démissionnent, dans ce sens il trouve dommage pour des parents qui souhaiteraient ne pas trop démissionner et participer ou intervenir à des séances ou simplement de se tenir au courant en fait de certaines évolutions au niveau de la scolarité que les séances ne soient pas publiques.

M. le Président poursuit la discussion, elle n'est plus demandée, il propose de voter sur la prise en compte ou la non prise en compte de cet amendement.
Au vote cet amendement est **refusé** à une large majorité.

M. le Président poursuit à la page 6, articles 22-23-24, la discussion n'est pas demandée sur les articles 17 à 24, elle est close.

Au vote les articles 17 à 24 sont acceptés à une large majorité.

M. le Président poursuit à la page 7, titre III, il ouvre la discussion sur l'art. 25-26-27-28-29-30 à l'article 30 nous sommes en présence du 2^{ème} amendement de la Commission ad hoc. **M. le Président** demande si il y a 5 Conseillers pour soutenir cet amendement, c'est le cas aussi la discussion est ouverte sur cet amendement.

La discussion n'est pas demandée, elle est close. **Au vote cet amendement est accepté à une très large majorité.**

M. le Président poursuit avec l'article 31.

M. Georges-Henri Chevallaz s'interroge au sujet des indemnités, qui va les fixer, qui a droit, est-ce que les Membres du Conseil sont indemnisés comme les parents, il aimerait savoir ce qui est prévu dans ce sens là.

Mme Pascale Manzini, Municipale répond, bien que ce soit inscrit, que tout sera basé sur le même système que la Commission scolaire, à savoir des jetons de présences pour tous.

M. le Président poursuit la discussion, elle n'est plus demandée sur cet article, il poursuit avec les articles 32-33-34-35-36-37-38. La discussion n'est plus demandée, elle est close.

Au vote les articles 25 à 38 sont acceptés à une très large majorité.

M. le Président poursuit à la page 10, titres IV- V et VI, la discussion est ouverte sur les articles 39-40-41-42-43. La discussion n'est plus demandée, elle est close.

Au vote les articles 39 à 43 sont acceptés à une très large majorité.

Conformément au Règlement **M. le Président** ouvre la discussion sur l'ensemble du projet.

Mme Anne-Claude Gilli souligne que l'ACDE a posé plusieurs questions qui n'ont pas été débattues en Commission et pour lesquelles elle n'a pas pu répondre. Puisque c'est une Commission à 16 membres, lors d'une égalité de voix dans un vote...qui tranche ?

Madame Pascale Manzini, Municipale répond que puisque c'est un nombre pair et en général selon la loi sur les associations lorsqu'il s'agit d'un nombre pair c'est la double voix du Président qui tranche en cas d'égalité.

Mme Anne-Claude Gilli poursuit par une deuxième question concernant l'article 27 du préavis. L'ACDE demande un complément d'information sur l'ensemble des compétences (art. 114 de la loi scolaire) c'est-à-dire dans quelle mesure le Conseil d'Etablissement pourrait être

poursuivi au niveau juridique si il y a des problèmes, accidents par exemples lors de course d'école ?

Madame Pascale Manzini, Municipale répond que Conseil d'Etablissement n'a aucun pouvoir de décision dans le cadre de la politique des camps et des sorties qui pourraient être organisés. En conséquence tout cela revient du ressort de l'école avec bien sûr la responsabilité de l'école.

M. le Président demande à **Mme Anne-Claude Gilli** si elle a l'intention de déposer un amendement concernant la voix présidentielle dans cette Commission. **Mme Anne-Claude Gilli** répond par la négative.

M. le Président poursuit encore une fois la discussion sur l'ensemble du document, la discussion n'est plus demandée, elle est close.

M. le Président relit les conclusions du préavis tel qu'amendé ce soir.

Au vote le projet de règlement est adopté à une très large majorité, il y a une voix contre et une abstention.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal N° 11/2008;
- ouï le rapport de la commission chargée de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

après amendement

1. d'approuver le projet de règlement du futur Conseil d'établissement;

l'amendement a la teneur suivante :

à l'article 30, remplacer « dans le délai prévu à l'article 18 du présent règlement par **au moins 10 jours avant la séance suivante, sauf en cas d'urgence** »

Madame Pascale Manzini, Municipale tient à remercier le Conseil pour le bon accueil réservé à ce projet de règlement et voudrais aussi remercier le Comité de pilotage qui a fait un excellent travail et dans une bonne compréhension de la problématique.

POINT 4. Préavis No 12/2008 Station d'épuration de Bussigny-près-Lausanne – Acquisition d'une centrifugeuse et de ses accessoires pour la STEP.

Lecture du rapport de la Commission ad hoc par M. Daniel Sage

Lecture du rapport de la Commission des finances par M. José Birbaum

(ces rapports peuvent être obtenus auprès du Greffe ou auprès du soussigné, d'autre part ils sont en ligne sur le site Ecublens.ch).

M. le Président ouvre la discussion.

M. Michel Miéville demande aux 2 commissaires des Commissions si dans la participation d'Ecublens de frs. 133'000. —sont compris le prix des m3. traités.

M. Daniel Sage répond qu'il a été annoncé qu'il n'y aurait pas de changement sur les taxes d'épuration.

M. Pierre Kaelin, Syndic, souhaite donner un élément de réponse. Ce soir nous votons sur un investissement qui sera pris dans le fonds. Le traitement des eaux de la Step de Bussigny est en fonction du budget annuel qui concerne l'exploitation de la Step, donc cela ne va rien changer au prix au m3. Ce soir, c'est un préavis d'investissement qui est présenté et qui est pris sur le fonds et qui n'a aucune influence sur l'exploitation.

M. Christophe Cartier souhaite un complément d'information, à savoir à qui est confiée la gestion du projet engineering. Il aimerait être sûr que c'est bien le service technique de Bussigny qui va s'en occuper et non pas les personnes responsables de la Step.

Madame Danièle Petoud Leuba, Municipale confirme qu'il s'agit du personnel technique et de M. Lüthi, Municipal à Bussigny, qui va gérer ce projet.

M. Christian Maeder, Municipal nous rappelle que la Step de Bussigny est une Step qui fonctionne sur 3 Communes mais qui ne possède pas réellement de comptes inter communaux. Ici on travaille avec les fonds de réserve de chaque Commune, or chaque Commune à un fonds affecté pour l'épuration qui à son avis est suffisamment confortable pour permettre de réparer, rénover la Step de Bussigny. C'est la raison pour laquelle il n'y a pas de capitalisation dans fonds particulier. Le mode de financement est simple, on prélève sur le fonds communal et c'est amorti en une fois, de ce fait ça n'influence pas les budgets et les comptes de fonctionnement ultérieurement, donc ça ne changera pas le prix du m3.

M. Alberto Perez revient sur la question de M. Miéville et de la réponse de M. le Syndic, il est vrai que nous devons nous prononcer sur une dépense d'investissement mais il voudrait tout de même relever que ce ne sera pas sans conséquence sur les frais d'exploitation. A la page 3 du préavis il est cité les éléments déterminants pour l'adjudication et il pense que dans ces éléments ils pourraient y en avoir qui à moyen ou long terme qui auraient des incidences sur les frais d'exploitation, par exemple la consommation électrique. Il pense qu'il aurait été judicieux de nous montrer quels étaient les impacts sur les frais d'exploitation de la Step.

Madame Danièle Petoud Leuba, Municipale souhaite apporter sa vision des choses. C'est bien possible qu'il y ait des frais supplémentaires et on le verra dans les prochains comptes de la Step. Par contre il y aura une diminution du côté des frais de transport, elle sera peut-être plus conséquente que les frais d'électricité, ce sera à voir. Madame Petoud Leuba pense qu'il est un peu tôt pour penser que tout va augmenter car elle espère aussi voir des diminutions, rien que de savoir qu'il y aura moins de transport c'est déjà une diminution appréciable. Au niveau du personnel il y aura certainement aussi des améliorations qui conduiront probablement à des économies de coûts. Elle espère que dans la balance des + et des - on finira par être gagnants, de toute façon nous le serons par une meilleure gestion du traitement des boues.

M. Alberto Perez remercie Mme Petoud Leuba pour ses explications. En fait, il était persuadé que jusqu'à maintenant les bénéfices de cette nouvelle installation seraient plus importants que les inconvénients. Il pense que non seulement les frais de transport vont diminuer mais la technique ayant évolué depuis 20 ans les frais d'électricité et tous les autres frais vont aussi diminuer.

M. Christian Maeder, Municipal souhaite ajouter un complément d'information car à l'ERM ils viennent de faire le même exercice en ayant remplacé une presse à bandes par une centrifugeuse, les frais sont nettement plus bas dans le sens où la production de boues est inférieure car on arrive à les assécher et on transporte beaucoup moins d'eau à la station d'incinération. Avec le recul de quelques mois à l'ERM ils se rendent compte que c'est tout bénéfique car tous ces transports sont couteux de même que les frais liés à l'incinération. Il pense que nous aurons de bonnes surprises.

M. le Président poursuit la discussion, elle n'est plus demandée, elle est close.

M. le Président nous relit les conclusions du préavis.

Au vote **le préavis 12/2008 est accepté à une large majorité**. Il y a 2 abstentions.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal N° 12/2008,
- ouï les rapports des commissions chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. D'autoriser la Municipalité, avec l'accord de Bussigny-près-Lausanne et d'Echandens, à acquérir une centrifugeuse et ses accessoires pour la STEP de Bussigny-près-Lausanne.
2. De lui accorder, à cet effet, un crédit de construction pour sa part de Fr. 134'000.-- (cent trente-quatre mille francs).

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 460 "Réseau d'égouts et épuration" et la nature n° 5060 "Installations techniques", plus précisément dans le compte n° 460.5060.316 "STEP de Bussigny - Acquisition d'une centrifugeuse et de ses accessoires".

Elle sera amortie en une seule fois dès la fin des travaux. L'amortissement sera compensé par un prélèvement dans le fonds "Réseau d'égouts et ouvrages d'épuration", compte n° 9280.01.

POINT 5. Préavis No 13/2008 Réaménagement du débouché du chemin des Crêts sur la route de la Pierre via le chemin des Vignes – Demande d'un crédit d'étude.

Lecture du rapport de la Commission ad hoc par M. Jean-Jacques Hefti.

Lecture du rapport de la Commission des finances par M. José Birbaum.

M. le Président ouvre la discussion.

Mme Christiane Roy Blanchoud souhaiterait savoir à quoi correspond les travaux actuellement entrepris à cet endroit ?

M. Christian Maeder, Municipal répond qu'il s'agit de travaux qui n'ont aucun lien avec ce préavis. Ce sont des projets qui sont liés avec le cimetière et en particulier au raccordement du futur bâtiment de service du cimetière aux eaux usées.

Mme Christiane Roy Blanchoud souhaiterait encore savoir où en sont les négociations avec le deuxième propriétaire car lors de la séance de la Commission des finances il n'y avait qu'une réponse sur deux. Est-ce que nous avons au moins un accord de principe ?

M. Christian Maeder, Municipal rappelle qu'une réponse avait été demandée au 6 juin à ces 2 co - propriétaires de la parcelle en question pour se prononcer sur les deux formes de négociations possibles, soit une convention, soit une expropriation qui en général se fait à l'amiable et pour laquelle on trouve un terrain d'entente en ce qui concerne le prix au m2. Il va falloir les relancer afin qu'ils nous donnent un point de vue par rapport aux deux possibilités de négociations. Pour relativiser les m2 concernés par ces personnes, il s'agit de 24m2 qui ne sauraient mettre en péril le projet. Quant aux autres propriétaires de la parcelle 234 et qui eux ont 190m2 d'expropriation, la Municipalité a déjà reçu une réponse et un accord favorable.

M. le Président poursuit la discussion. Elle n'est plus demandée, elle est close !

M. le Président nous relit les conclusions du préavis.

Au vote le préavis 13/2008 est accepté à une large majorité. Il y a une voix contre et 4 abstentions.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal N° 13/2008;
- ouï le rapport des commissions chargées de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'approuver le crédit d'étude du projet de réaménagement du débouché du chemin des Crêts sur la route de la Pierre via le chemin des Vignes;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit d'étude de **Fr. 27'500.--** (vingt-sept mille cinq cents francs) pour sa réalisation;

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 430 "Réseau routier" et la nature n° 5010 "Ouvrages de génie civil", plus précisément dans le compte n° 430.5010.101 "Ch. des Crêts/rte de la Pierre - réaménagement du carrefour".

Elle sera intégrée au montant total du futur crédit d'investissement qui sera amorti dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du règlement de la comptabilité des communes. En cas de refus du crédit d'investissement par le Conseil communal, le montant du crédit d'étude sera amorti en une seule fois par le compte de fonctionnement.

POINT 6. Préavis No 14/2008 Demande de crédits complémentaires au budget communal de fonctionnement 2008.

Lecture du rapport de la Commission des finances par M. José Birbaum.

M. le Président ouvre la discussion, elle n'est pas demandée, elle est close.

M. le Président relit les conclusions du préavis.

Au vote le préavis 14/2008 est accepté à une large majorité, il y a 2 abstentions.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal N° 14/2008;
- ouï le rapport de la commission chargée de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- D'accorder à la Municipalité des crédits complémentaires au budget 2008 représentant au total des charges supplémentaires de Fr. 42'300.-- (quarante-deux mille trois cents francs) conformément aux détails contenus dans les tableaux ci-dessus.

- Le financement des crédits complémentaires est entièrement assuré par la trésorerie courante.

PREND ACTE

Que le résultat prévisible de la Commune pour l'exercice 2008 est dès lors arrêté comme suit:

Excédent de charges prévu au budget 2008	Fr. 1'195'000. --
Crédits complémentaires	Fr. <u>42'300. --</u>
Nouvel excédent de charges prévu au budget 2008	Fr. <u><u>1'237'300.--</u></u>

POINT NO 7 Préavis No 15/2008 Traitements et indemnités des membres de la Municipalité pour les années 2009 – 2011

Lecture du rapport de la Commission des indemnités par Mme Viviane Burri

Lecture du rapport de la Commission des finances par Mme Christiane Roy Blanchoud, remplaçante de M. Birbaum.

M. le Président ouvre la discussion point par point de ce préavis. Sur tous ces points la discussion n'est pas demandée. (point 1 à 8.4)

M. Alain Blanchoud fait la remarque que les Conseillers communaux n'ont jamais d'indexation.

M. le Président répond à M. Blanchoud qu'il faut apporter cette demande au prochain bureau du Conseil qui statuera.

M. le Président nous relit les conclusions du préavis.

Au vote le préavis 15/2008 est accepté à une large majorité, il y a 1 avis contraire et 1 abstention.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal N° 15/2008;
- ouï les rapports des commissions chargées de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

De fixer, pour la fin de la législature, soit les années 2009-2011, les indemnités de la Municipalité de la manière suivante:

1. Traitements annuels

Syndic : Fr. 42'850.--

Municipaux : Fr. 32'240.--

+ indexation en fonction de l'indice des prix à la consommation.

Dans ces montants fixes sont compris, pour les municipaux :

- Fr. 1'200.-- d'indemnité fixe pour voiture (dans les communes limitrophes)
- Fr. 800.-- d'indemnité de téléphone
- Fr. 400.-- d'allocation forfaitaire pour frais divers.

Pour le syndic :

- Fr. 1'500.-- d'indemnité fixe pour voiture (dans les communes limitrophes)
- Fr. 1'000.-- d'indemnité de téléphone
- Fr. 500.-- d'allocation forfaitaire pour frais divers.

2. Vacations horaires

Fr. 49.95 l'heure + indexation en fonction de l'indice des prix à la consommation.

Si participation communale à une caisse de pension: Fr. 46.80 l'heure.

Pour jours de vacances sur l'ensemble des traitements et vacations:

- + 8,33 % jusqu'à 49 ans
- + 10,64 % jusqu'à 59 ans
- + 13,04 % dès 60 ans.

3. Frais de voiture

En dehors des communes limitrophes: Fr. 0.70 par km.

4. Indemnités et jetons de présence des délégués dans les organismes intercommunaux

Les jetons de présence et indemnités attribués par les organismes intercommunaux seront versés à la Bourse communale, puis ensuite reversés aux membres de la municipalité.

POINT 8. Election du (de la) Président(e) – 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009.

M. le Président attend les propositions.

Au nom du groupe PSIG, Mme Daniela Antonino propose **M. Frédéric Hubleur**. Il n'y a pas d'autres propositions.

Le résultat du vote à bulletins secrets est le suivant :

Bulletin distribués 60 – bulletins rentrés 60

Blancs 4

Nul 1

Valables 55 – majorité absolue 28

M. Frédéric Hubleur est élu par 42 voix, il y a 13 voix éparses.

M. le Président félicite M. Frédéric Hubleur pour son élection.

M. Frédéric Hubleur souhaite remercier les Membres du Conseil pour son élection et espère être digne de la confiance témoignée pour assurer ce poste.

POINT 9. Election du 1^{er} (de la 1^{ère}) Vice-Président(e) – 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009.

M. le Président attend les propositions.

Au nom du groupe UDC, M. Michel Miéville propose la candidature de **M. Alain Blanchoud**. Il n'y a pas d'autres propositions.

Le résultat du vote à bulletins secrets est le suivant :

Bulletins distribués 60 – bulletins rentrés 60

Blancs 15

Nuls 2

Valables 43 majorité absolue 22

M. Alain Blanchoud est élu par 34 voix, il y a 9 voix éparses.

M. le Président félicite M. Alain Blanchoud pour son élection.

POINT 10. Election du 2^{ème} (de la 2^{ème}) Vice-Président(e) – 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009.

M. le Président attend les propositions.

Au nom du groupe Forum, M. Hans-Peter Guilbert propose la candidature de **Jean-Michel Barbey**. Il n'y a pas d'autres propositions.

Le résultat du vote à bulletins secrets est le suivant :

Bulletins distribués 60 – bulletins rentrés 60

Blancs 3

Nuls 0

Valables 57

M. Jean-Michel Barbey est élu avec 57 voix.

M. le Président félicite M. Jean-Michel Barbey pour son élection.

M. Jean-Michel Barbey tient à remercier le Conseil pour son vote, il s'est dit étonné lorsque son groupe s'est approché de lui pour ce poste mais en réfléchissant il s'est dit que ce pourrait être une belle expérience, il remercie tout le monde pour le plébiscite et il espère se montrer digne de la confiance témoignée.

POINT 11. Election de deux scrutateurs (trices) – 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009.

M. le Président rappelle que pour cette élection et sauf avis contraire, elle se fait à main levée. Ce mode de faire sera aussi valable pour les élections au point 12. Pas d'avis contraire signalé dans l'Assemblée et **M. le Président** attend les propositions.

Mme Anne-Claude Gilli a l'honneur de proposer au nom du **groupe ACDE**, **Mme Elisabeth Masson**.

M. Hans-Peter Guilbert a le plaisir de proposer au nom du **groupe FORUM**, **Mme Viviane Burri**.

Il n'y a pas d'autres propositions.

Au vote ces deux Conseillères sont élues à l'unanimité.

POINT 12. Election de deux scrutateurs (trices) suppléants (tes) – 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009.

M. Frédéric Hubleur propose au nom du **groupe PSIG** la candidature de **Mme Eulalia Durussel**.

Mme Anne-Claude Gilli au nom du **groupe ACDE** a le plaisir de proposer la candidature de **M. David Cananiello**.

Il n'y a pas d'autres propositions.

Au vote ces deux Conseillers sont élus à l'unanimité.

POINT 13. Nomination de la Commission de gestion (exercice 2008) – 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009.

Mme Christiane Roy Blanchoud propose au nom du **groupe UDC** la candidature de **M. Alain Blanchoud**.

Mme Anne-Claude Gilli présente au nom du **groupe ACDE** les candidatures de **MM. Claude Masson, Samuel Karlen et Olivier Genton**.

M. Jean-Louis Radice a le plaisir de proposer au nom du **groupe FORUM** les candidatures de **MM. Jean-Michel Barbey, Christophe Cartier, Hans-Peter Guilbert et François Chapuis**.

M. Frédéric Hubleur propose les candidatures pour le **groupe PSIG**, il s'agit de **MM. Alberto Perez, Germain Schaffner et Francesco Volpi**.

M. le Président propose d'élire ces Conseillers à la Commission de gestion par acclamation. Les applaudissements témoignent de cette élection.

POINT 14. Communications municipales.

M. le Président ouvre la discussion.

Point 1.

M. Samuel Karlen salue l'initiative de la Municipalité et il souhaiterait avoir des informations sur le mode de collectage de ces déchets organiques.

M. Christian Maeder, Municipal comme décrit dans la communication le ramassage se fera porte à porte, c'est-à-dire que les déchets végétaux entreposés dans des containers exclusivement dévolus à cet effet. La Commune procédera à un achat groupé en début d'année et les propriétaires intéressés profiteront d'un prix probablement compétitif par rapport aux prix du marché. Les gérances et propriétaires de bâtiments locatifs seront aussi sollicités, le but étant de sortir de la poubelle normale le plus possible de déchets qui méritent mieux que l'incinération.

M. Alain Blanchoud trouve cette action louable, il souhaite toutefois savoir où ces déchets vont être transportés pour être transformés en propane ou butane.

M. Christian Maeder, Municipal répond que ces déchets seront acheminés auprès de l'entreprise Germanier à Lavigny qui est en train de finaliser sa station de compostage contre du gaz et ces déchets seront ainsi transformés.

M. Alain Blanchoud demande si ce gaz sera exploité en tant que gaz de chauffage, gaz de ville et est-ce qu'on pourra l'acheter ?

M. Christian Maeder, Municipal répond que c'est le problème de M. Germanier qui va ensuite commercialiser son bio gaz et l'écouler par les filiales qu'il jugera opportunes.

M. Alain Blanchoud pense que ça sous entend que la Commune n'a aucun intérêt à ça.

M. Christian Maeder, Municipal répond que ce qu'il y a de prépondérant c'est que si aujourd'hui on met 1 kg de pelures de patates dans la poubelle, la commune va payer frs. 200.-- la tonne pour les brûler. Dès le moment où elles seront acheminées pour en faire du gaz on payera plus que frs. 100.-- la tonne. L'intérêt est donc d'ordre financier mais il faut relativiser un peu l'optimisme car il faudrait que tout le monde joue le jeu à 100% car il faut quand même calculer en plus le coût des transports.

M. Jean-Michel Barbey a une question concernant les containers. Est-ce que ce sera un container par quartier, individuel, de quelle grandeur ? Il ne voit pas bien comment se fera la gestion de ces containers. S'il y a un container par quartier et que le premier met tout son gazon à l'intérieur, qu'est-ce qui va se passer ?

M. Christian Maeder, Municipal répond que les différents propriétaires devront s'organiser pour l'achat en commun des gros containers ou alors ce seront des containers de taille plus petite propre à chaque propriétaire. En principe dans les quartiers de zone villas ou il y a déjà une organisation commune des déchets ce serait souhaitable que les propriétaires achètent ensemble 1 ou 2 containers. Il rappelle que l'achat des containers n'est pas à la charge de la commune.

M. Alain Blanchoud pose la question de savoir si la partie de la déchetterie concernant l'herbe et les arbustes va être fermée.

M. Christian Maeder, Municipal répond que les déchets végétaux seront maintenus à la déchetterie bien évidemment. L'offre faite aux habitants est un plus que la Commune veut offrir mais rien n'empêche de se rendre à la déchetterie pour y déposer les déchets végétaux.

M. Alberto Perez souhaite remercier et féliciter la Municipalité pour cette initiative. Il revient aux propos de M. Maeder et concernant le fait qu'il faudrait que tout le monde joue le jeu et propose que la Municipalité fasse vraiment un effort pour informer.

Point 2.

M. Jean-Louis Radice se demande que veut dire l'abréviation en page 4 « sdt ».

M. François Massy, Municipal c'est le nouveau nom du sat (service de l'aménagement du territoire) et qui est devenu sdt (service du développement territorial).

Point 3. pas de questions.

Point 4.

M. Philippe Turin apprend par ce communiqué, dans le dernier paragraphe, qu'il y a un nouveau règlement cantonal sur l'aide au logement qui est entré en vigueur récemment. Il est dit qu'une étude sur la politique du logement sera initiée, il aimerait savoir qui sera chargé de mettre sur pieds cette étude et comment contacter les personnes chargées de cette étude.

Madame Pascale Manzini, Municipale remercie M. Turin pour son intérêt dans la politique du logement. En réponse à ce postulat il a été répondu concernant les logements de la commune. Pour cette information qui n'a pas encore été largement communiquée par le canton sur l'aide individuelle au logement, il s'agira de créer un groupe de travail qui pour le moment était un groupe au niveau de l'Exécutif et de l'administration communale.

M. Philippe Turin souhaite profiter de sa présence au micro pour dire que les nouveaux micros de la Municipalité font des bruits désagréables lorsque les personnes ne parlent pas exactement dans l'axe du micro !

M. Alberto Perez aimerait connaître le nombre de logements concernés par les 4 immeubles concernés.

M. Pierre Kaelin, Syndic répond qu'il s'agit environ d'une quarantaine d'appartements, il n'a pas le chiffre précis mais le communiquera une prochaine fois.

M. Rabah Sam ne comprend pas la phrase qui dit dans le communiqué « bénéficie d'une volonté de la Municipalité de maintenir des loyers accessibles ». Il souhaite une explication.

M. Pierre Kaelin, Syndic répond que dès que les logements ne sont plus sous le régime du subventionnement soit Confédération-Canton-Commune ils se trouvent sur le marché libre. Ce qui veut dire que l'on peut réadapter les loyers par rapport aux loyers du marché, souvent associé à une région. La Municipalité n'a pas souhaité mettre ces appartements aux prix du marché et a maintenu des loyers types modérés et qui sont bas par rapport au marché libre.

M. Rabah Sam aimerait savoir concernant le paragraphe qui dit « Le règlement communal statue sur les modalités d'attribution des appartements subventionnés, mais aucun élément ne permet de pouvoir faire libérer ces appartements de manière simple et convenue » s'il y a des gens qui ne remplissent pas les conditions pourquoi ne pas adapter les loyers et les attribuer à d'autres personnes.

Madame Pascale Manzini, Municipale répond que c'est quelque chose qui se fait déjà. Dès que des appartements sont libérés ils sont toujours affectés à des gens qui ont vraiment besoin d'appartements à loyers réduits.

M. Rabah Sam connaît des gens qui occupent des appartements à loyers réduits et qui ne semblent pas être de conditions sociales modestes et qui sont présents depuis des années. Il ne comprend donc pas le fonctionnement de la Municipalité dans ce sujet.

Madame Pascale Manzini, Municipale répond que c'est un élément qui a été regardé et la Municipalité s'est renseignée auprès d'autres communes de ce qui se fait. Même si il existe des modalités de réglementation pour l'habitation dans ces appartements, les personnes ont toujours la possibilité du droit de recours sur le droit du bail, de toutes les façons.

M. le Président poursuit la discussion sur les Communications municipales. Elle n'est plus demandée, elle est close.

POINT 15. Divers et propositions individuelles.

M. le Président ouvre la discussion.

Madame Danièle Petoud Leuba, Municipale souhaite informer le Conseil au sujet de la vente du collège de la Planta. Les négociations ont abouti et le comité de l' AIC Planta a réussi à se mettre d'accord sur un prix de vente et une clé de répartition. Les délégués inter communaux vont recevoir une information comme quoi un préavis va être présenté par le comité de direction et qu'il sera envoyé d'ici à la fin du mois d'août aux délégués inter communaux des communes concernées. Il sera présenté et mis au vote lors de la séance de la séance du Conseil inter communal de l'AIC du 30 septembre prochain.

M. Frédéric Hubleur, rappelle que sur les tables se trouve le rapport d'activité 2007 de la garderie Domino qui comme chaque année transmet ses remerciements.

D'autre part, concernant l'agenda, **M. Hubleur** prie les Conseillères et Conseillers de réserver la date du samedi 13 septembre pour la course du Conseil à laquelle il espère nous voir nombreux.

M. Claude Masson aimerait informer que l'USL organise une fête à Renges le 30 août sous le thème « Ecublens se fête à Renges et aussi avec le thème le voyage dans le temps ».

Il espère tous nous rencontrer à Renges et nous informe que les sociétés de l'USL tiendront 11 stands. A cette occasion, il sera possible d'essayer des vélos à assistance électrique mis à disposition par la maison Easy Cycle

Madame Christiane Roy Blanchoud aimerait une information concernant le miroir sur la route qui permet de quitter la place du Motty pour descendre le chemin de la Raye. En effet, elle trouve que son emplacement n'est pas adéquat et ne permet pas de bien voir ce qui vient depuis le bas de la Raye. Elle demande quelle a été la motivation de changer le miroir de place lors de la réfection du chemin de la Raye ?

M. Christian Maeder, Municipal répond que lors des travaux qui ont été entrepris le long du chemin de la Raye, la police a jugé opportun de reconsidérer la position de ce miroir et ceci après des essais qu'ils avaient pratiqués qu'ils ont décidé de le déplacer en pensant bien faire.

M. Maeder va transmettre le flambeau à son collègue **M. Michel Farine, Municipal** qui fera le relais auprès de la police de l'Ouest afin de reconsidérer l'emplacement si nécessaire.

M. José Birbaum demande la parole. Son intervention est transmise dans son intégralité ci-dessous :

J'ai relu avec intérêt le procès-verbal de notre dernier conseil, et en particulier l'intervention de M. Blanchoud.

Nous avons, à cette occasion, appris de sa bouche que la commission des finances ne pourra JAMAIS (en majuscule dans le texte) refuser une demande de crédit présentée par la municipalité. J'en prends bonne note, tout en lui rappelant que la commission des finances a, très récemment, proposé de refuser le préavis concernant l'éclairage du chemin des Crêts, proposition au demeurant suivi par le conseil.

Je dois également lui rappeler que son parti est représenté à la commission des finances, et que je n'ai pas souvenir, depuis le début de cette législature, à une exception près, de divergences, argumentées ou non, de la part de son représentant ou représentante.

Dans cette même intervention, M. Blanchoud compare les investissements prévus en 2008 par la municipalité au plan d'investissement, avec les investissements acceptés par notre conseil par préavis durant ce début d'année. Comme chacun le sait, ces investissements ne seront, de loin, pas tous effectués en 2008. Les conclusions de cette démarche sont donc sans signification. En additionnant des pommes de terre et des carottes, ont fait peut-être une bonne soupe, mais certainement pas une bonne comptabilité.

Je n'ai pour ma part aucun doute que la Commission des finances examinera avec attention et discernement, comme jusqu'à ce jour, les budgets et préavis futurs et remplira de son mieux la mission qui lui a été confiée.

M. Michel Miéville demande la parole pour une interpellation. Elle figure dans son intégralité en annexe no 1 du présent PV. En présence d'une interpellation **M. le Président** demande si 5 membres soutiennent cette interpellation. C'est le cas et **M. le Président** demande si la Municipalité peut répondre immédiatement.

Mme Danièle Petoud Leuba souhaite répondre aux différentes questions et prie **M. Michel Miéville** de les répéter devant le micro au fur et à mesure.

- Comment les différentes plages horaires sont-elles attribuées ?

Mme Petoud Leuba répond que la piscine est en priorité destinée à l'école et en dehors des heures d'école elle est aujourd'hui occupée entièrement jusqu'au vendredi soir. Il n'y a aucune plage de libres. Elles sont attribuées aux Sociétés locales en priorité, au Renens – Natation et aussi à Morges-Natation et on aussi répondu à des demandes exceptionnelles.

- La gérance d'Ecublens décide-t-elle avec l'avis de la Municipalité ?

Mme Petoud Leuba répond par l'affirmative, les demandes arrivent au service des gérances, il y a un rapport qui est fait et il y a une rencontre chaque année avec les Sociétés qui font la demande des salles de gym et de la piscine et c'est un rapport qui passe à la Municipalité, donc la Municipalité est tout-à-fait au courant des demandes.

- Les sociétés de la région sont-elles privilégiées, notamment celles qui forment de jeunes sportifs de notre commune ?

Mme Petoud Leuba répond à nouveau par l'affirmative. Comme dit précédemment ce sont en priorité les Sociétés de la Commune qui bénéficient de la piscine. Pour exemple nous avons dû réduire des plages horaires au Renens Natation afin de favoriser la Société Russteam qui est un club de notre commune et qui entraînait un grand groupe de jeunes.

- Reste-t-il des plages disponibles à la piscine d'Ecublens ?

Mme Petoud Leuba répond qu'actuellement il n'y en a pas, malheureusement.

- Pourquoi la piscine n'est-elle pas louée ou prêtée le samedi ?

Mme Petoud Leuba nous dit qu'actuellement nous répondons à des demandes exceptionnelles concernant le samedi, il arrive parfois que le Morges Natation demande le samedi pour un cours particulier. Pour le moment la Municipalité n'a pas souhaité louer la piscine le samedi et cela aussi en relation avec les contraintes liées au personnel communal. Il faudrait un concierge atteignable et disponible.

M. Michel Miéville remercie Mme Petoud Leuba pour ses réponses. Mis à part qu'il ne peut accepter la réponse no. 5, il transmettra ces informations au comité du Morges Natation. La discussion est toujours ouverte sur cette interpellation. Elle n'est plus demandée. **Au vote cette interpellation n'est pas soutenue et ne sera donc pas transmise à la Municipalité.**

M. le Président continue la discussion sous le point « Divers ».

M. Christian Maeder, Municipal souhaite annoncer un programme de festivités assez copieux pour le 75^{ème} anniversaire du FC Ecublens. Vendredi 22 août spectacle avec Frédéric Recrosio, suivi d'un orchestre de Jazz. Samedi 23 août tournoi et matchs au stade avec soirée Bavaroise. Dimanche 24 août à midi repas de gala. Dimanche 7 septembre tournoi pour équipes d'handicapés et le même jour le match retour opposant les autorités d'Ecublens à celles d'Echandens. Le 24 septembre aura lieu un match international des moins de 18 ans sur le stade du Croset qui opposera l'équipe de Suisse à celle de la Biélorussie. Enfin, une dernière soirée à la salle du Motty le 4 octobre, soirée spectacle.

M. Pierre Kaelin, Syndic nous informe qu'après le discours du Président, la Municipalité est heureuse de nous inviter pour une collation.

La discussion n'est plus demandée et elle est close pour ce point 15.

POINT 16. Allocution de M. Philippe Ecoffey, Président du Conseil.

Cette allocution figure en annexe 2 du présent PV.

Ecublens, le 15 septembre 2008

Le Président

Le Secrétaire

Philippe Ecoffey

Michel Häusermann

Annexes : mentionnées (2)